Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 7 octobre 2025

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, PIERLOT GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, NISI, THIRIAT, FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : REINSCH *procuration à* FRITZINGER, EVRARD *procuration à* PIERRON, GREFF, *procuration à MANZANO*

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
07/10/2025

Dépôt en Préfecture
07/10/2025

Affichage
07/10/2025

Convocation
01/10/2025

44) Devis ordinateur secrétariat de mairie (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société SIE d'un montant de 966.35 € H.T. pour remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société SIE d'un montant de 966.35 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 7 octobre 2025

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, PIERLOT GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, NISI, THIRIAT, FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : REINSCH *procuration à* FRITZINGER, EVRARD *procuration à* PIERRON, GREFF, *procuration à MANZANO*

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
07/10/2025

Dépôt en Préfecture
07/10/2025

Affichage
07/10/2025

Convocation
01/10/2025

45) Devis WeMagnus de Berger Levrault (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Berger Levrault d'un montant de 4 190 € H.T. pour la mise en place de WeMagnus Pack Optimal.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Berger Levrault d'un montant de 4 190 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 7 octobre 2025

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, PIERLOT GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, NISI, THIRIAT, FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : REINSCH *procuration à* FRITZINGER, EVRARD *procuration à* PIERRON, GREFF *procuration à MANZANO*

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

Publication
07/10/2025

Dépôt en Préfecture
07/10/2025

Affichage
07/10/2025

Convocation
01/10/2025

46) Devis sauvegarde informatique (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société SIE d'un montant de 983.66 € H.T pour l'achats d'un NAS afin d'assurer la sauvegarde informatique du secrétariat de mairie.
Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société SIE d'un montant de 983.66 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et régler la facture correspondante.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 7 octobre 2025

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, PIERLOT GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, NISI, THIRIAT, FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : REINSCH *procuration à* FRITZINGER, EVRARD *procuration à* PIERRON, GREFF, *procuration à MANZANO*

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

47) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (rapporteur G. PIERLOT)

Le conseil municipal, après délibération :

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Verny.

Publication
07/10/2025

Dépôt en Préfecture
07/10/2025

Affichage
07/10/2025

Convocation
01/10/2025

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES Tél : 03.87.38.11.82
e.mail contact@mairie-mecleuves.fr

Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
votants	14
absents	4
quorum	8
exclus	0

Séance du 7 octobre 2025

A 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, BERTRAND, PIERLOT GIUDICI
Mmes CABIROL, REMY, NISI, THIRIAT, FRITZINGER

Absents ayant donné procuration : REINSCH *procuration à* FRITZINGER, EVRARD *procuration à* PIERRON, GREFF, *procuration à MANZANO*

Absent non excusé: COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

48) Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'une cantine périscolaire au sein de la salle polyvalente et amélioration thermique de la salle (rapporteur P. MANZANO)

Publication 07/10/2025

Dépôt en Préfecture 07/10/2025

Affichage 07/10/2025

Convocation 01/10/2025

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date 17 juillet 2025 ;
Vu le rapport d'analyse des offres du 30 septembre 2025 ;
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la réunion en date du 1er octobre 2025 ;

Sur proposition de Monsieur GUERRISI Antoine, architecte, chargé de l'analyse des offres, monsieur le Maire :

- Propose de retenir les entreprises suivantes :

	Entreprises retenues	Montant H.T.
Lot 1 : Gros Œuvre -Enduit Extérieur	PHILIPPE BTP	61 361.65 €
Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie	HEMLOCK	33 149.10 €
Lot 3 : Menuiserie Extérieure Aluminium	SOFIB	28 378.00 €
Lot 5 : Plâtrerie- Faux-Plafonds- doublage	NESPOLA	59 664.00 €

Lot 6 : Électricité courants faibles	KAUFFMANN	67 840.00 €
Lot 7 : Chauffage Ventilation Sanitaire	LADROSSE KRUPA	115 712.90 €
Lot 10 : Peinture-revêtement mural	FAUST	9 997.30 €

- Propose de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général conformément aux dispositions du code de la commande publique les lots suivants :

Lot 4 : Menuiserie Intérieure Bois-Mobilier	Déclaration sans suite
Lot 8 : Chape - Carrelage- Faïence	Déclaration sans suite
Lot 9 : Revêtement de sols souples	Déclaration sans suite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue les marchés de travaux pour l'aménagement d'une cantine périscolaire au sein de la salle polyvalente et amélioration thermique de la salle aux entreprises suivantes :

	Entreprises retenues	Montant H.T.
Lot 1 : Gros Œuvre -Enduit Extérieur	PHILIPPE BTP	61 361.65 €
Lot 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie	HEMLOCK	33 149.10 €
Lot 3 : Menuiserie Extérieure Aluminium	SOFIB	28 378.00 €
Lot 5 : Plâtrerie- Faux-Plafonds- doublage	NESPOLA	59 664.00 €
Lot 6 : Electricité courants faibles	KAUFFMANN	67 840.00 €
Lot 7 : Chauffage Ventilation Sanitaire	LADROSSE KRUPA	115 712.90 €
Lot 10 : Peinture-revêtement mural	FAUST	9 997.30 €

- Autorise monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus ainsi que toutes les pièces se rapportant aux marchés de travaux pour l'aménagement d'une cantine périscolaire au sein de la salle polyvalente et amélioration thermique de la salle

- Déclare sans suite pour motif d'intérêt général conformément aux dispositions du code de la commande publique les lots suivants :

Lot 4 : Menuiserie Intérieure Bois- Mobilier	Déclaration sans suite
Lot 8 : Chape – Carrelage- Faïence	Déclaration sans suite
Lot 9 : Revêtement de sols souples	Déclaration sans suite

Le Maire,
Philippe MANZANO

MAIRIE DE MECLEUVES 57245

Délibération : adoptée
Votes Pour : 14
Votes Contre : 0
Abstention : 0